

Procès-verbal – 12 décembre 2022

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 21h10
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- 11 membres du Conseil communal - la secrétaire communale - quelques 111 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues aux deux assemblées dédiées principalement aux budget 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie, à l'approbation d'un règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels ainsi qu'à une présentation du projet de CAD (chauffage à distance) de St-Germain.

Cette assemblée primaire a été convoquée dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Les différents documents concernant les différents points décisionnels de cette assemblée, soit le budget 2023 et le projet de règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels, étaient consultables, dès la publication de l'ordre du jour et ainsi dans le respect des prescriptions légales, sur le site internet de la commune et auprès de notre administration.

Chacun a pu également prendre connaissance, dans la dernière édition du bulletin d'information «Savièse infos» paru il y a un peu plus d'une semaine. Un « Savièse info » qui comporte d'ailleurs des sujets généraux qui ne font pas forcément l'objet de point à l'ordre du jour de l'assemblée primaire, mais qui ont pour but d'informer la population et de donner des explications par exemples sur des projets en cours ou des actions entreprises.

M. le Président espère que les citoyennes et les citoyens auront eu du plaisir à le découvrir et le parcourir.

Le budget 2023 de la Municipalité qui est proposé, pour la partie fonctionnement, est relativement équilibré même s'il présente une perte, alors que le budget d'investissements est un peu plus modeste que ces dernières années, avec un montant total de CHF 6.5 mios d'investissements nets.

Ces montants d'investissement devraient d'ailleurs repartir à la hausse dès l'année prochaine en raison des différents projets planifiés pour notre commune, ouvrant la voie à un nouveau cycle d'investissement, cela sera annoncé au travers du plan quadriennal.

Le Conseil communal répondra volontiers aux questions liées au budget 2023, à celles portant sur le règlement soumis à l'approbation de l'assemblée primaire ainsi qu'à celles liées au CAD de St-Germain.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser le ¼ heure citoyen, ainsi que celles écrites, reçues à l'administration. N'hésitez pas, les membres du Conseil communal et M. le Président répondront avec plaisir aux questions posées. Il y a un micro qui permettra à toutes les personnes présentes de pouvoir bien entendre la question.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer scrutateurs de ces assemblées, MM. Jean-Bernard Héritier et Gérard Torrent ainsi que Mme Sarah Luyet, pour faire le décompte des votes. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.
M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	3
1. Ordre du jour	3
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13 juin 2022	3
3. Présentation du budget 2023, du plan quadriennal 2023-2026 et des décisions fiscales pour la Municipalité	3
3.1 <i>Compte de résultats selon les natures</i>	4
3.1.1 Représentations graphiques du compte de résultats selon les natures, charges et revenus	5
3.2 <i>Compte de résultats selon les tâches</i>	7
3.2.1 Représentations graphiques du compte de résultats selon les tâches, charges et revenus	7
3.3 <i>Compte de résultats échelonné</i>	9
3.4 <i>Compte des investissements</i>	10
3.4.1 Représentation graphique du compte des investissements selon les tâches, dépenses	11
3.4.2 Représentation graphique du compte des investissements selon les tâches, recettes	12
3.5 <i>Plan quadriennal</i>	12
3.6 <i>Plan financier</i>	13
3.7 <i>Evolution indicateurs</i>	14
3.8 <i>Décisions fiscales 2023</i>	14
3.9 <i>Questions</i>	15
3.9.1 Question de l'UDC	15
3.9.2 Question d'un citoyen	16
4. Approbation du budget 2023 de la Municipalité	16
5. Approbation du règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels	16
5.1 <i>Approbation du règlement</i>	18
6. Présentation du projet d'un CAD (chauffage à distance) à St-Germain par M. François Fellay, directeur d'Oiken SA	18
6.1.1 Question de l'UDC	24
6.1.2 Question de l'UDC	24
6.1.3 Questions diverses	24
7. Divers	25
7.1 <i>Questions</i>	25
7.1.1 Question de l'UDC	25
7.1.2 Question écrite d'un citoyen	25

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2023, du plan quadriennal 2023-2026 et des décisions fiscales pour la Municipalité
3. Approbation du budget 2023 de la Municipalité
4. Approbation du règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
5. Présentation du projet d'un CAD (chauffage à distance) à St-Germain par M. François Fellay, directeur d'Oiken SA
6. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13 juin 2022

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 13 juin 2022 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation du budget 2023, du plan quadriennal 2023-2026 et des décisions fiscales pour la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2023, du plan quadriennal 2023-2026 et des décisions fiscales de la Municipalité.

Avant de présenter le budget 2023 de la Municipalité, M. le Vice-Président apporte une information liée à la progression à froid (LF art. 178 al. 5).

Le mécanisme de la progression à froid (indexation des revenus imposables) compense les effets d'une augmentation nominale des revenus due au renchérissement alors qu'en réalité la capacité économique stagne voire diminue. Cela aura pour effet de percevoir moins d'impôts mais soulagera le contribuable.

En cas d'augmentation de 3 % de l'indice des prix à la consommation, les barèmes communaux sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3 % selon décision du Grand Conseil le 10.09.2010.

L'indexation des revenus imposables pour l'année 2022 était de 150 %. Une indexation automatique de 3% doit être appliquée lorsque l'indice atteint 163.63%. Avec un indice au 1^{er} septembre 2022 de 165.6 %, l'indexation des revenus imposables doit être fixé à 153% dès 2023.

A noter que les Conseils municipaux qui décident d'augmenter de 3% leur taux d'indexation actuel ne sont pas tenus de faire figurer le point à l'ordre du jour de l'assemblée primaire traitant du budget 2023. Aussi, aucune décision formelle de l'assemblée primaire n'est par conséquent requise, cette indexation ayant été appliquée par le Conseil municipal pour le budget 2023 de la Municipalité.

Par ailleurs, il précise également qu'en application de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) du 24 février 2021 le budget 2023 a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, édité par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Ce budget a été examiné par la commission administration, finances et planification et accepté par le Conseil communal, le 3 novembre dernier.

Le message introductif, sur les budgets 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse soumis à l'approbation des assemblées de ce soir, publié sur le site internet de la Commune présente dans le détail le budget 2023 de la Municipalité.

Le compte de résultat du budget 2023 de la Municipalité présente
des charges pour un total de : CHF 38'410'760.00
des revenus pour un total de : CHF 38'102'800.00
avec un excédent de charges CHF 307'960.00

3.1 Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023		Différence selon budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus
30 Charges de personnel	10'198'114.54		10'519'540.00		10'565'580.00		46'040.00	0.44%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'296'558.88		9'191'740.00		9'332'680.00		140'940.00	1.53%
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'791'553.96		4'679'000.00		4'779'000.00		100'000.00	2.14%
34 Charges financières	387'276.94		391'200.00		341'150.00		-50'050.00	-12.79%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	267'847.99		199'700.00		448'250.00		248'550.00	124.46%
36 Charges de transferts	10'660'757.41		11'200'500.00		11'142'700.00		-57'800.00	-0.52%
37 Subventions redistribuées	-		-		-		0.00	
38 Charges extraordinaires	-		-		-		0.00	
39 Imputations internes	1'927'694.38		1'853'300.00		1'801'400.00		-51'900.00	-2.80%
40 Revenus fiscaux		25'991'303.48		25'680'000.00		25'600'000.00		-80'000.00 -0.31%
41 Patentes et concessions		563'293.55		575'000.00		575'100.00		100.00 0.02%
42 Taxes		7'349'092.97		6'971'940.00		7'650'250.00		678'310.00 9.73%
43 Revenus divers		140'449.00		40'000.00		50'000.00		10'000.00 25.00%
44 Revenus financiers		647'094.56		651'340.00		628'580.00		-22'760.00 -3.49%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		28'720.00		-		-28'720.00 -100.00%
46 Revenus de transferts		2'372'647.94		1'986'502.00		1'797'470.00		-189'032.00 -9.52%
47 Subventions à redistribuer		-		-		-		0.00
48 Revenus extraordinaires		-		-		-		0.00
49 Imputations internes		1'927'694.38		1'853'300.00		1'801'400.00		-51'900.00 -2.80%
Total des charges et des revenus	38'529'804.10	38'991'575.88	38'034'980.00	37'786'802.00	38'410'760.00	38'102'800.00	375'780.00	0.99%
Excédent de charges		-		248'178.00		307'960.00		
Excédent de revenus	461'771.78			-		-		

Ce tableau présente la récapitulation du compte de résultats selon les natures pour des dépenses d'env. 38,4 mios et des recettes d'env. 38.1 mios soit un excédent de charges budgété d'env CHF 308/m.

Par rapport au budget 2022, les charges budgétées sont en augmentation d'env. 1% et les revenus en hausse de 0.84%.

Charges du personnel

De manière globale, les charges relatives au personnel sont supérieures d'env. 0.44% par rapport au budget de l'exercice précédent.

Il faut toutefois tenir compte que les salaires relatifs à l'APEA de Savièse ne sont plus à charge de notre Municipalité du fait de la cantonalisation de ce service. Corrigé de ce facteur les charges sont en augmentation de CHF 336'440 soit 3.28% par rapport au budget 2022 et de CHF 631'392 soit 6.36% par rapport à l'exercice 2021.

Il a été tenu compte d'une hausse de la masse salariale de 2.5%, pour couvrir l'indexation et les adaptations individuelles, ainsi que de l'octroi d'une part d'ancienneté au personnel qui n'a pas atteint la classe maximum de l'échelle communale.

Les charges de biens et services sont en augmentation de 1.53% (CHF 140'940).

La hausse du coût de l'énergie a été prise en considération en parallèle avec les mesures d'économies à réaliser par notre administration.

Amortissements

Les amortissements sont désormais comptabilisés avec un montant dégressif sur toute la durée d'utilisation.

Charges financières

Les charges financières résultent des intérêts bancaires payés ainsi que des intérêts à verser sur les acomptes d'impôts.

Attribution aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit du surplus de taxes encaissées pour le dicastère des eaux usées pour CHF 426'900 (passage à un quotient de facturation de 100% contre 80% en 2022), pour l'eau potable de CHF 17'100 et pour les déchets de CHF 4'250.

Charges de transfert

Sont répertoriées sous ce service les subventions versées au canton (personnel enseignant, entretien route cantonale, prestations liées au social,...), aux communes et associations (église, CMS, Step, Agglo, APEA), aux entreprises publiques (Rail-Check, EMS, Lunabus), aux entreprises privées et à but non lucratif (stés communales, passeport vacances, vaisselles et verres pour manifestations).

Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car le même montant est inscrit en revenu.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sont en baisse de 0.31% (80/m) par rapport au budget de l'année précédente en regard de l'évolution prévisible des impôts sur les personnes physiques et des personnes morales.

Personnes physiques : il a été tenu compte de la modification du taux d'indexation qui passe de 150% à 153% et qui selon les estimations effectuées engendre une diminution des impôts sur le revenu d'env. CHF 240'000 qui est partiellement compensée par l'augmentation des contribuables.

Les chiffres du budget 2023 ont été évalués en tenant compte des nouveaux paramètres fiscaux du canton du Valais et de la structure des entreprises fiscalisées sur notre commune.

Les redevances hydrauliques et électriques ont été estimées sur la base des chiffres connus des dernières années et compte tenu de la prise de participation dans la société Lizerne et Morge SA ainsi que du montant encaissé pour l'exploitation de la gravière de la Morge.

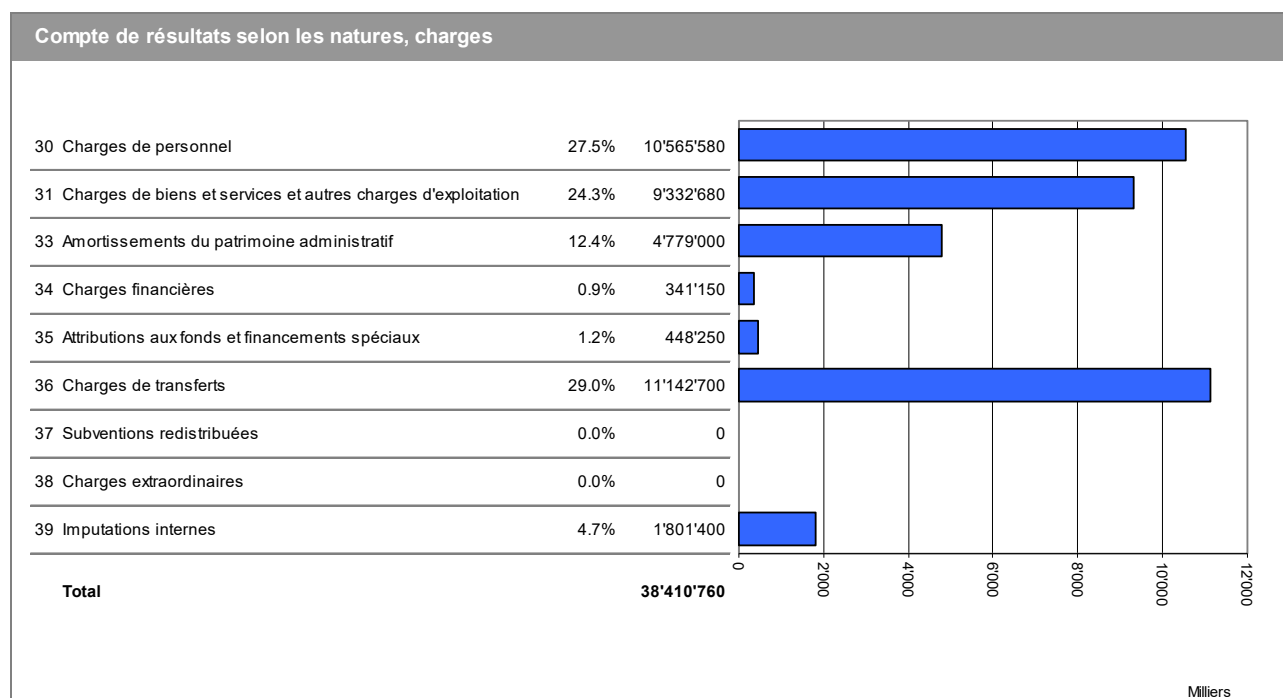
Taxes et redevances

Les recettes sont en hausse d'env. 28% (CHF 328'200.) principalement liées à l'augmentation des tarifs des ventes d'énergie.

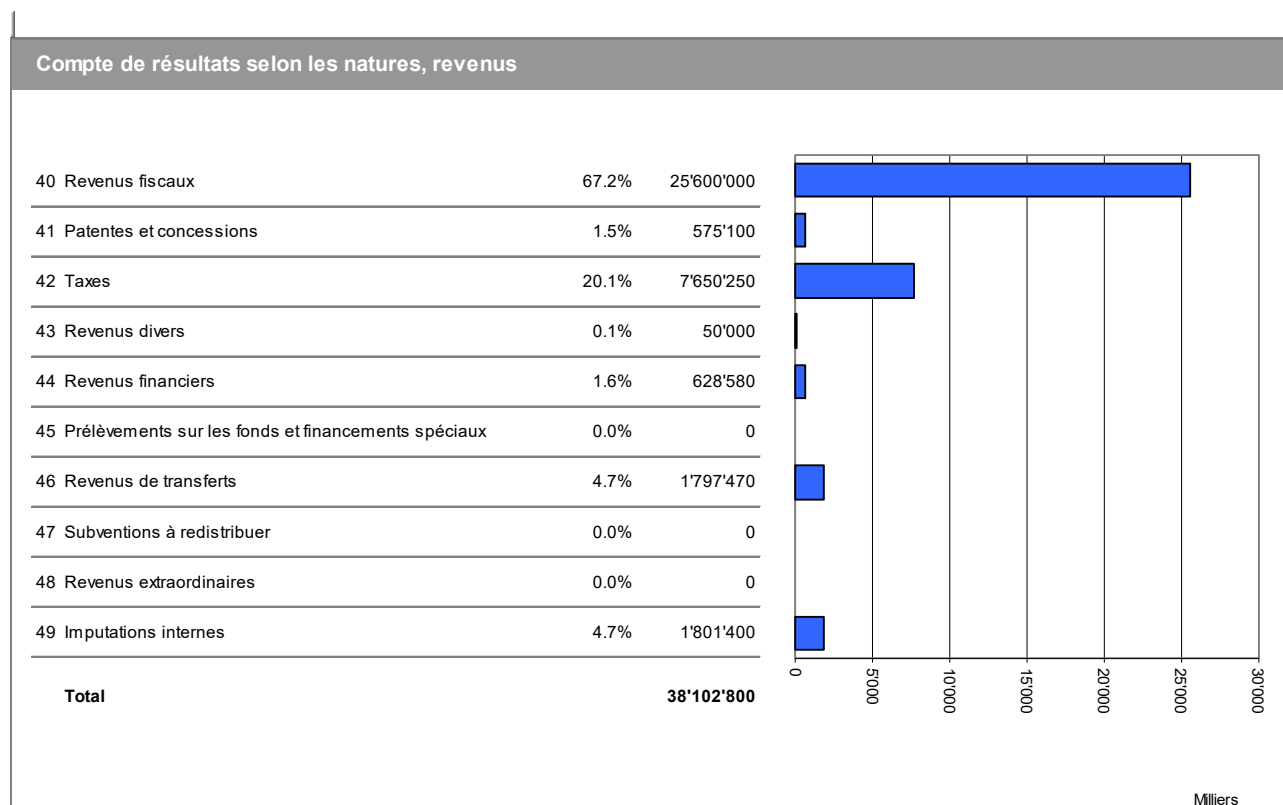
3.1.1 Représentations graphiques du compte de résultats selon les natures, charges et revenus

Les principales charges sont celles liées au personnel ainsi que celles des biens et services et autres charges d'exploitation.

Les charges de transferts correspondent aux dédommagements et subventions accordées à des collectivités publiques.



Sans grande surprise, les impôts encaissés sont la principale source de revenus pour la Commune.

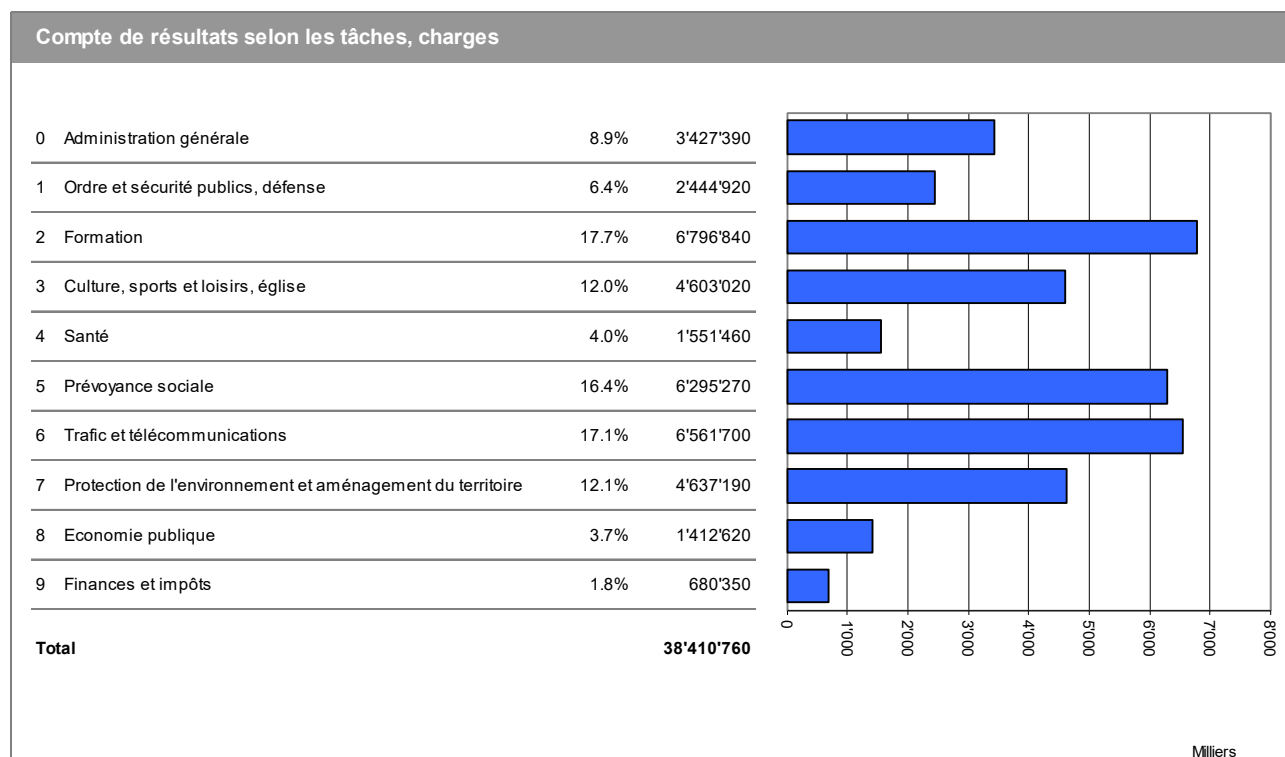


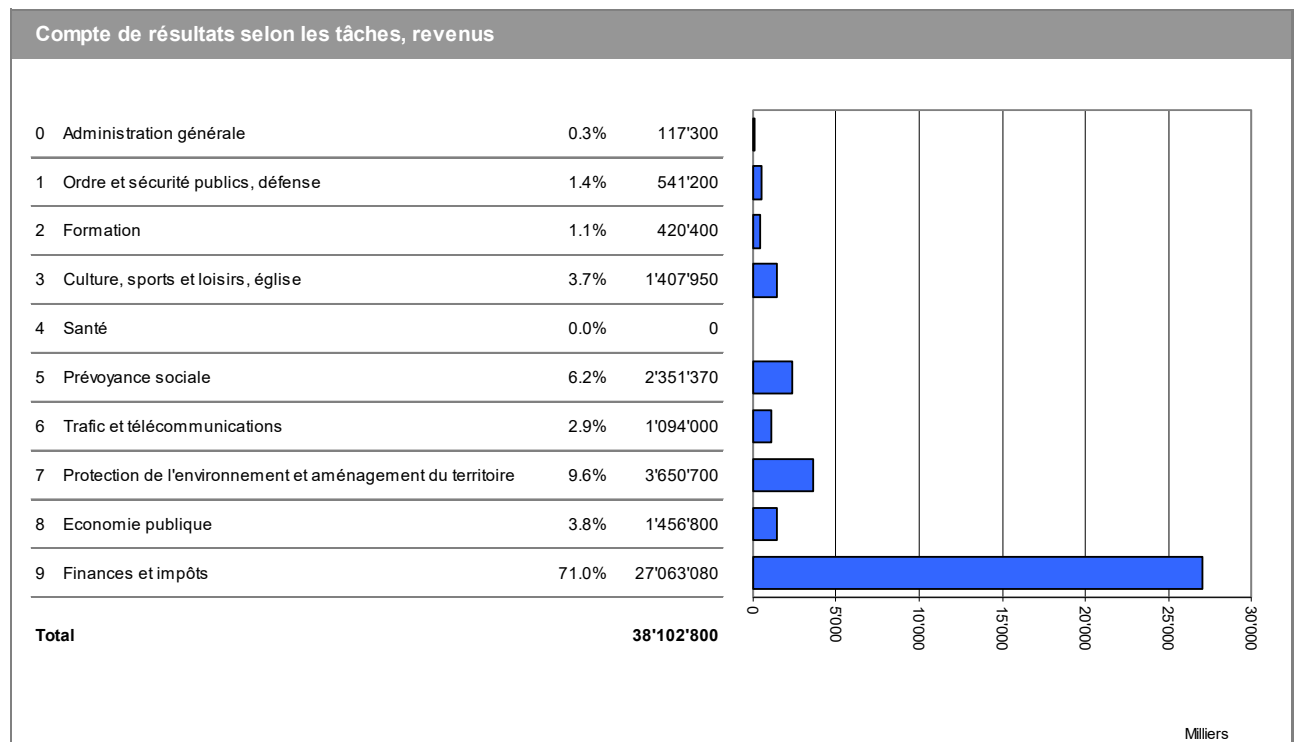
3.2 Compte de résultats selon les tâches

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	3'393'194.57	140'820.85	3'422'450.00	95'800.00	3'427'390.00	117'300.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	2'416'612.37	751'066.79	2'379'150.00	650'990.00	2'444'920.00	541'200.00
2 Formation	6'331'547.02	448'410.60	6'749'500.00	425'900.00	6'796'840.00	420'400.00
3 Culture, sports et loisirs, église	4'330'650.67	1'310'277.55	4'459'120.00	1'246'150.00	4'603'020.00	1'407'950.00
4 Santé	1'406'228.88	-	1'536'130.00	-	1'551'460.00	-
5 Prévoyance sociale	6'016'348.01	2'679'897.37	6'135'520.00	2'398'270.00	6'295'270.00	2'351'370.00
6 Trafic et télécommunications	7'779'362.51	1'407'090.99	6'968'270.00	1'196'500.00	6'561'700.00	1'094'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4'554'025.19	3'649'477.30	4'370'020.00	3'419'720.00	4'637'190.00	3'650'700.00
8 Economie publique	1'604'706.46	1'083'281.94	1'281'020.00	1'157'500.00	1'412'620.00	1'456'800.00
9 Finances et impôts	697'128.42	27'521'252.49	733'800.00	27'195'972.00	680'350.00	27'063'080.00
Total des charges et des revenus	38'529'804.10	38'991'575.88	38'034'980.00	37'786'802.00	38'410'760.00	38'102'800.00
Excédent de charges		-		248'178.00		307'960.00
Excédent de revenus	461'771.78		-		-	

Les charges et revenus sont ici représentées selon les tâches ou secteurs d'activités définis par le plan comptable.

3.2.1 Représentations graphiques du compte de résultats selon les tâches, charges et revenus





3.3 Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné			Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges d'exploitation					
30	Charges de personnel	CHF	10'198'114.54	10'519'540.00	10'565'580.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	8'296'558.88	9'191'740.00	9'332'680.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF	6'791'553.96	4'679'000.00	4'779'000.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	267'847.99	199'700.00	448'250.00
36	Charges de transferts	CHF	10'660'757.41	11'200'500.00	11'142'700.00
37	Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation			CHF 36'214'832.78	35'790'480.00	36'268'210.00
Revenus d'exploitation					
40	Revenus fiscaux	CHF	25'991'303.48	25'680'000.00	25'600'000.00
41	Patentes et concessions	CHF	563'293.55	575'000.00	575'100.00
42	Taxes	CHF	7'349'092.97	6'971'940.00	7'650'250.00
43	Revenus divers	CHF	140'449.00	40'000.00	50'000.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	28'720.00	-
46	Revenus de transferts	CHF	2'372'647.94	1'986'502.00	1'797'470.00
47	Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation			CHF 36'416'786.94	35'282'162.00	35'672'820.00
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation		201'954.16	-508'318.00	-595'390.00
34	Charges financières	CHF	387'276.94	391'200.00	341'150.00
44	Revenus financiers	CHF	647'094.56	651'340.00	628'580.00
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	259'817.62	260'140.00	287'430.00
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		461'771.78	-248'178.00	-307'960.00
38	Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)			CHF 461'771.78	-248'178.00	-307'960.00

Avec l'application du MCH2, le compte de résultat échelonné fait apparaître un revenu d'activité d'exploitation avec un excédent de charges d'env. 595/m, compensé partiellement par les revenus générés par les activités de financement de 287/m d'où un excédent de charge total du compte de résultat de CHF 308/m.

La mise en application d'un règlement pour le prélèvement de droits de mutations additionnels est susceptible de combler partiellement le résultat provenant de l'activité d'exploitation.

3.4 Compte des investissements

Prévision du compte des investissements			
Total des dépenses	8'846'285	5'727'000	7'168'000
Total des recettes	850'718	638'500	653'000
Investissements nets	7'995'567	5'088'500	6'515'000
Financement des investissements			
Report des investissements nets	7'995'567	5'088'500	6'515'000
Marge d'autofinancement	7'975'184	5'253'802	5'319'290
Excédent (+) découvert (-) de financement	-20'383	165'302	-1'195'710

Le budget des investissements 2023 prévoit un montant net d'env. 6,5 mios qui en regard de la marge d'autofinancement de 5.3 mios nécessitera de faire appel à des financements tiers pour env. 1,2 mio.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	14'410.65	-	-	-	190'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	2'691'090.60	35'637.40	-	-	170'000.00	-
2 Formation	1'015'152.63	225'000.00	1'360'000.00	358'500.00	1'425'000.00	333'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	404'303.35	150'735.10	210'000.00	-	508'000.00	-
4 Santé	225'567.00	-	50'000.00	-	100'000.00	-
5 Prévoyance sociale	53'208.92	-	72'000.00	-	230'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	2'816'758.10	98'750.90	2'325'000.00	100'000.00	2'635'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'014'084.58	314'704.35	1'325'000.00	160'000.00	1'260'000.00	250'000.00
8 Economie publique	286'941.50	16'800.00	385'000.00	20'000.00	500'000.00	70'000.00
9 Finances et impôts	324'767.30	9'090.00	-	-	150'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	8'846'284.63	850'717.75	5'727'000.00	638'500.00	7'168'000.00	653'000.00
Excédent de dépenses		7'995'566.88		5'088'500.00		6'515'000.00
Excédent de recettes						

Les acquisitions de terrains dans la zone de Oure sont destinées au projet de centralisation des écoles.

Les infrastructures routières et voie de communication font l'objet d'investissement constant de la part de notre Municipalité

Dans les autres travaux de génie civil, la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable et l'extension du réseau d'eau et d'eau usées font également l'objet d'investissements constants.

La mise aux normes de notre centre scolaire et les travaux d'aménagement du complexe de St-Germain Centre composent la majorité des investissements prévus dans ce secteur.

Des travaux d'aménagements extérieurs à la crèche Snoopy et des travaux préparatoires pour revoir l'enveloppe thermique de Home de Zambotte seront également réalisés.

Un montant est également prévu pour poursuivre les démarches en regard du projet «Ecole de demain».

Le maintien d'un parc véhicule et le renouvellement des équipements et mobiliers de nos divers bâtiments sont également prévus.

A noter que dans le cadre de notre politique de mobilité douce, il est prévu des équipements complémentaires pour faciliter l'utilisation de vélos électriques, la commune maintenant sa politique de subvention pour ce mode de transport durant l'exercice 2023 et un service de public bike sera également mis en fonction qui permettra de louer un vélo pour un trajet défini avec la possibilité de pose et dépose dans un lieu défini,

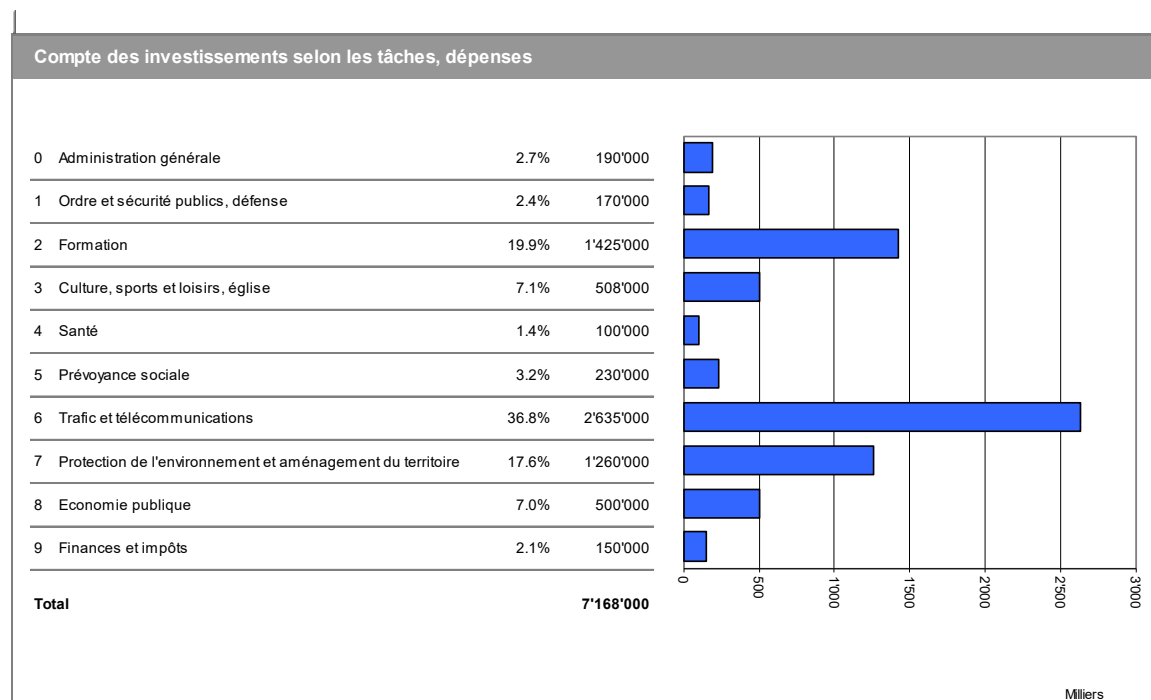
On retrouve ici les montants relatifs à divers mandats d'études (projet réaménagement du vignoble et itinéraire de délestage) ainsi qu'à des participations à des investissements cantonaux, de même que l'encouragement de notre Municipalité pour la rénovation des bâtiments par des particuliers.

Les recettes d'investissements sont principalement le fait de subventions cantonales ainsi que par l'encaissement des diverses taxes de raccordement liées aux nouvelles constructions.

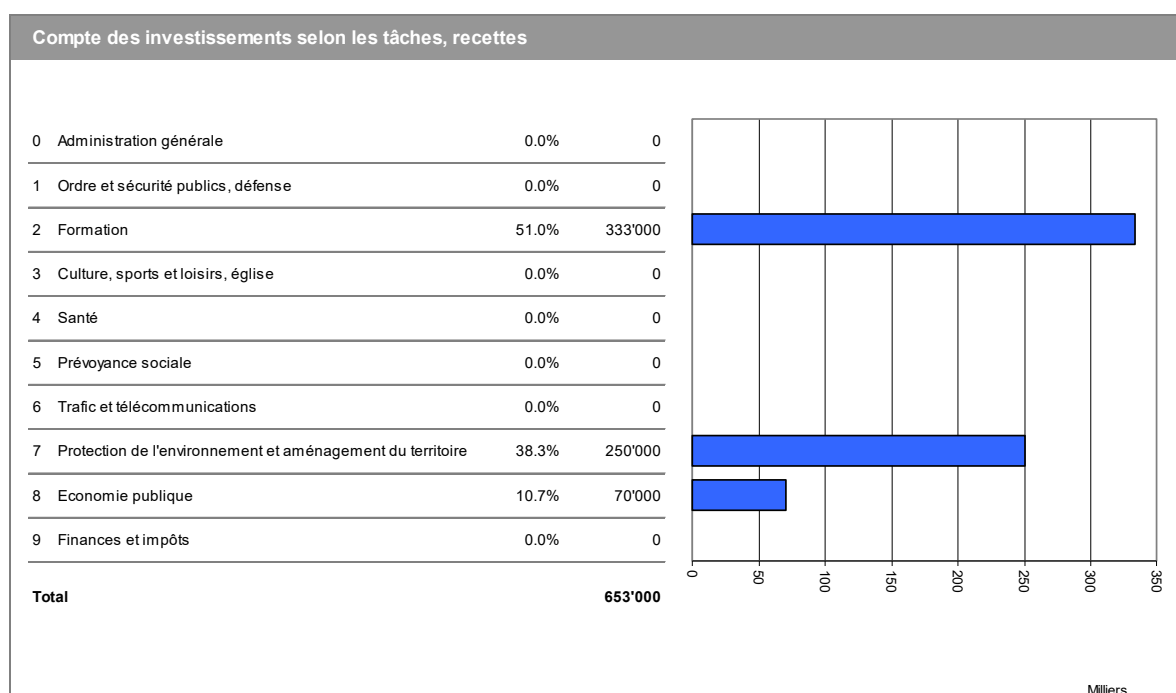
Les investissements les plus importants sont les suivants :

- Réaménagement locaux TP	CHF	160'000
- Etude de réaménagement du local des pompiers	CHF	80'000
- Véhicule pour les pompiers	CHF	90'000
- Moréchon 1 suite des travaux pour modernisation et mise aux normes	CHF	1'225'000
- Subventions pour travaux Moréchon 1	CHF	-333'000
- Etude et avant-projet pour le dossier Ecole de demain	CHF	200'000
- Etude refonte du foyer du théâtre le Baladin	CHF	110'000
- Aménagements de lieux de rencontre	CHF	250'000
- Achat machine pour les terrains de sports	CHF	50'000
- Halle de fêtes et couverts communaux	CHF	98'000
- Garderie Snoopy, aménagement talus extérieur	CHF	230'000
- Enveloppe thermique pour le bâtiment du home de Zambotte	CHF	100'000
- Part construction aux routes cantonales et études traversée de Roumaz	CHF	350'000
- Amélioration du réseau routier communal	CHF	465'000
- Rénovation de l'éclairage public	CHF	300'000
- Place centrale St-Germain Centre	CHF	1'400'000
- Véhicules pour les travaux publics	CHF	120'000
- Amélioration du réseau d'eau potable et eau usée et recherches de ressources	CHF	910'000
- Taxes de raccordement eau potable et eaux usées	CHF	-200'000
- Acquisition et installations de compteurs	CHF	200'000
- Correction des eaux (Tornassière et Prabacon)	CHF	100'000
- Etudes pour remaniement volontaire du vignoble	CHF	100'000
- Divers pour projet touristique et place du Binii	CHF	50'000
- Amélioration du réseau d'irrigation	CHF	80'000
- Diverses études énergétiques et subventions pour rénovation des bâtiments	CHF	200'000
- Acquisition de terrains	CHF	150'000

3.4.1 Représentation graphique du compte des investissements selon les tâches, dépenses



3.4.2 Représentation graphique du compte des investissements selon les tâches, recettes



Les recettes sont essentiellement celles liées aux subventions accordées pour la mise aux normes des bâtiments de Moréchon 1.

3.5 Plan quadriennal

Dans le cadre du plan quadriennal les dépenses les plus importantes à prévoir durant ces prochaines années sont celles liées :

- au réaménagement des anciens locaux des travaux publics,
- à la modernisation et mise aux normes du local du service du feu,
- à l'agrandissement du complexe scolaire dans le cadre du projet école de demain,
- notre Municipalité entend poursuivre la création de point de rencontre et un montant annuel est prévu à cet effet ainsi que pour compléter l'aménagement de divers travaux en lien avec la zone sportive et de détente,
- l'amélioration du réseau routier cantonal donnera lieu à des investissements importants ces prochaines années, notamment en regard de l'abandon du projet de route de contournement qui nécessitera d'adapter notre réseau routier en délestant tant que faire ce peu l'intérieur des villages,
- des investissements constants sont à consentir afin de garantir la bonne facture de nos routes communales et dans la continuité des travaux du complexe de St-Germain centre l'aménagement de la route du stade sera réalisé,
- la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable ainsi que l'amélioration et le maintien de nos réseaux d'eaux et d'eaux usées et des cours d'eau nécessiteront des investissements réguliers,
- le réaménagement de notre vignoble ainsi que divers autres travaux à prévoir pour notre réseau d'irrigation et le secteur du tourisme sont également planifiés.

Il est rappelé que le plan quadriennal ne doit pas être approuvé par l'assemblée primaire, il constitue un outil d'aide à la décision des autorités, en vue de garantir l'atteinte, à moyen terme, de l'objectif d'équilibre des finances publiques.

3.6 Plan financier

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	31'016'392	32'504'280	32'783'510	33'307'600	33'745'200	34'170'800
Total des revenus financiers	38'991'576	37'758'082	38'102'800	38'538'100	39'252'100	39'726'600
Marge d'autofinancement	7'975'184	5'253'802	5'319'290	5'230'500	5'506'900	5'555'800
Amortissements planifiés	7'245'564	5'331'000	5'179'000	5'148'000	5'704'000	6'244'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	267'848	199'700	448'250	400'000	350'000	300'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	267'848	199'700	448'250	400'000	350'000	300'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	28'720	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	28'720	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	461'772	-248'178	-307'960	-317'500	-547'100	-988'200

Selon cette projection la marge d'autofinancement mise en parallèle des amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux fait apparaître que les prochains exercices dégageront des excédents de charges de manière croissante.

Reste en suspens l'acceptation du règlement sur le prélèvement d'impôts additionnels susceptible de modifier quelque peu ces perspectives.

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	8'846'285	5'727'000	7'168'000	8'675'000	9'075'000	7'485'000
Total des recettes	850'718	638'500	653'000	140'000	140'000	140'000
Investissements nets	7'995'567	5'088'500	6'515'000	8'535'000	8'935'000	7'345'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	7'995'567	5'088'500	6'515'000	8'535'000	8'935'000	7'345'000
Marge d'autofinancement	7'975'184	5'253'802	5'319'290	5'230'500	5'506'900	5'555'800
Excédent (+) découvert (-) de financement	-20'383	165'302	-1'195'710	-3'304'500	-3'428'100	-1'789'200
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	461'772	-248'178	-307'960	-317'500	-547'100	-988'200
Excédent /Découvert du bilan	31'637'102	-248'178	-307'960	-317'500	-547'100	-988'200
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	20'383	-165'302	1'195'710	3'304'500	3'428'100	1'789'200
Capitaux de tiers	32'399'029	32'233'727	33'429'437	0	0	0

En regard des investissements prévus ces prochaines années et de la marge d'autofinancement dégagée, notre Municipalité devra faire appel à des fonds tiers pour couvrir les découverts de financement prévisibles.

3.7 Evolution indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Taux d'endettement net (I1)	49.98%	65.41%	60.97%	65.81%	80.84%	98.45%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	75.96%	57.26%	103.25%	76.32%	49.28%	44.43%
	récession	récession	haute conjoncture	récession	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.28%	-0.20%	-0.24%	-0.77%	-0.76%	-0.75%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	77.97%	88.70%	86.48%	89.93%	100.29%	112.62%
	bon	bon	bon	bon	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	27.99%	25.10%	15.74%	17.52%	21.21%	21.90%
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	19.11%	18.42%	14.60%	13.51%	13.83%	14.47%
	charge forte	charge forte	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1660	1994	1933	2082	2561	3116
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.81%	14.66%	14.62%	12.94%	11.44%	10.84%
	bon	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen

Avec l'introduction du MCH2 les indicateurs considérés ont été intégralement revus et du fait de la modification de certains critères, ils ne permettent plus la comparaison avec les années précédentes.

Il y a donc lieu de les prendre en compte dans le cadre d'une comparaison avec les prochains exercices.

3.8 Décisions fiscales 2023

M. le Vice-Président annonce que les décisions fiscales pour 2023 avec une correction pour l'indexation des revenus imposables :

- ⇒ Montant de l'impôt personnel : CHF 12.-
- ⇒ Coefficient : 1.15
- ⇒ Indexation des revenus imposables : 153%
- ⇒ Montant de la taxe sur les chiens : CHF 130.-

L'indexation des revenus imposables pour l'année 2022 était de 150 %.

Une indexation automatique de 3% a été appliquée pour l'année 2023 en la portant à 153%.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour les commentaires et précisions apportés au budget 2023 de la Municipalité.

Comme évoqué en introduction, la Municipalité de Savièse est, en 2023, entre deux cycles d'investissements avec la finalisation des projets comme la réalisation de St-Germain centre et la modernisation de Moréchon I.

Dès 2024, devrait débiter un prochain cycle avec divers projets. M. le Président présente ces projets, répondant ainsi à une question de l'UDC de Savièse.

3.9 Questions

3.9.1 Question de l'UDC

Nous observons une augmentation de dette dans le plan quadriennal présenté ce soir. Pouvez-vous nous en donner les causes (bâtiments futurs, administration, etc.) ?

- L'ancien bâtiment des travaux publics sera réaffecté pour abriter la bibliothèque, la ludothèque, les bureaux et le garage de la police municipale ainsi que les archives communales. Pour certaines activités, les services administratifs demandent plus d'espace pour plus de confidentialité, en séparant les guichets du travail administratif.
- Le local du feu ne respecte plus les normes de sécurité en matière de séisme. Sa modernisation doit être planifiée.
- La modernisation de Moréchon 1, avec la mise aux normes AEAI, sécuritaires, accès aux personnes à mobilité réduite des bâtiments primaire, cycle d'orientation et des salles de gymnastique est en cours de réalisation.
- L'école de demain, une thématique importante, avec une population qui augmente, ce nouveau bâtiment scolaire n'est pas une volonté mais il est un devoir de le construire.
- Des travaux de rénovation pour l'EMS de Zambotte sont également nécessaires pour des mesures d'économie d'énergie et de sécurité.
- Des alternatives à la route de contournement qui sera abandonnée, avec l'amélioration des routes de dessertes de Chandolin-Vuisse et Drone-La Sionne. L'ensemble des services cantonaux n'est pas enclin à construire une route de contournement. Le principe actuel est d'améliorer les voies existantes.
- La traversée des villages de Roumaz et de St-Germain sera repensée dans le cadre de l'Agglo, ceci pour améliorer la qualité de vie des riverains, faciliter aussi la mobilité douce.
- Nécessité de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable et sécuriser celles existantes pour répondre aux besoins de la population.
- Réalisation d'un CAD au travers de St-Germain alimentant principalement les bâtiments communaux et paroissiaux, par la suite étendu à des bâtiments privés.
- La Municipalité de Savièse a pris des mesures pour réduire la consommation d'énergie, avec entre autres la coupure de l'éclairage public de 23h00 à 5h30. Elle procède également, par étapes, à la modernisation et l'adaptation de l'éclairage public (remplacement des lampes à vapeur de mercure).
- Si les propriétaires de vignes devaient donner leur accord pour la constitution d'un syndicat, la Municipalité participera financièrement à la réalisation du RP du vignoble.
- Autres projets à venir, l'amélioration de la rue du Stade dans la continuité des travaux actuellement en cours sur sa partie amont en raison d'une présence importante de piétons aux alentours du centre scolaire, l'aménagement de la place de Binii pour des besoins touristiques et autres, l'intervention pour des mesures sécuritaires sur le torrent de la Tornassière.

Ces différentes réalisations nécessiteront des moyens financiers dont une partie demandera un recours à des fonds extérieurs.

L'UDC Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données à la question posée.

3.9.2 Question d'un citoyen

La question porte sur l'affectation du compte « attribution aux fonds et financements spéciaux »

Il s'agit d'une affectation qui est rattachée aux comptes qui sont autofinancés par le prélèvement de taxes (eaux usées, eau potable et déchets). Le surplus des taxes encaissées est versé sur ce compte pour financer des prestations causales. Ce compte est principalement approvisionné par les taxes liées aux eaux usées. Les dépenses futures ou leurs amortissements pour la modernisation de la STEP de Châteauneuf (station d'épuration) où la Commune de Savièse participe aux frais (25%), selon la clé de répartition calculée en fonction des débits, seront par exemple financées par ce compte, sans devoir ainsi recourir obligatoirement à une augmentation des taxes.

Elément important à retenir pour ce budget 2023, l'indexation des revenus imposables augmente mais le contribuable paiera moins d'impôts, corollaire les rentrées fiscales diminueront pour la Municipalité.

4. Approbation du budget 2023 de la Municipalité

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Décision :

A l'unanimité moins une abstention, le budget 2023 de la Municipalité est accepté par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée envers l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

5. Approbation du règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

M. le Président indique qu'il n'est pas toujours évident d'équilibrer le budget de fonctionnement de la Municipalité. D'un côté, les charges qui augmentent (entretien des bâtiments, transports publics et mobilité, prix de l'électricité et des carburants, administration qui doit grandir pour répondre aux besoins d'une population grandissante...) et de l'autre, des recettes à trouver pour les équilibrer.

Cette situation devrait se péjorer en regard des différents investissements qui doivent être consentis ces prochaines années. La progression à froid n'aide pas non plus la Municipalité de Savièse car à revenu égal, la fiscalité baisse, tout comme le prévoit aussi la révision de la loi fiscale cantonale dont la consultation arrive à son terme aujourd'hui.

Il semble donc essentiel de trouver de nouvelles sources de revenus pour la Municipalité de Savièse afin de devoir éviter une augmentation des impôts par exemple. Il y a une solution simple qui existe et qui est pratiquée par une grande partie des communes valaisannes. Cette solution est le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels qui est proposé ce soir au travers d'un règlement communal.

Le prélèvement des droits de mutations est un impôt sur les actes et les écrits ayant pour effet de transférer juridiquement ou économiquement la propriété.

Cet impôt est prélevé par le Canton du Valais depuis 2013.

Les Municipalités ont la possibilité de prélever cet impôt jusqu'à 50% de l'impôt cantonal.

La Municipalité de Savièse est l'une des rares communes du Valais à ne pas le prélever.

L'Assemblée primaire a la compétence pour décider d'introduire ou non cet impôt. Cette autorité l'avait refusé en 2014, les finances étaient alors généreuses alors qu'elles se péjorent un peu aujourd'hui.

La loi sur les droits de mutations (LDM) précise à ses articles :

⇒ **art 6 al 1**

Sont soumis à l'impôt les actes et les écrits ayant pour effet de transférer juridiquement ou économiquement la propriété, notamment:

- les ventes;
- les échanges;
- les donations;
- les contrats d'entretien viager et de rente viagère;
- les avancements d'hoirie, les actes de dévolution et de partage successoral et les legs;
- tous les transferts de parts dans des sociétés immobilières;
- les transferts de droits d'emption;
- etc...

⇒ **art 10 al 1**

L'impôt additionnel est dû par l'acquéreur ou le propriétaire de l'objet du gage.

Enjeux pour Savièse :

- ⇒ revenus suppl. d'environ CHF 400'000.-/an ce qui n'est pas négligeable pour les finances communales,
- ⇒ compensation de l'augmentation du taux d'indexation,
- ⇒ compensation de charges supplémentaires (carburant, électricité, services, déductions fiscales),
- ⇒ garantir un équilibre financier en regard des investissements futurs,
- ⇒ participation symbolique des acheteurs de biens aux infrastructures existantes et aux investissements.

Taux :

Valeurs des actes		Droit cantonal	Droit communal
Minimum	Maximum		
CHF 0.-	CHF 1'000.-	CHF 0.-	CHF 0.-
CHF 1'001.-	CHF 50'000.-	CHF 20.-	CHF 10.-
CHF 50'001.-	CHF 500'000.-	1.0 %	0.5 %
CHF 500'001.-	CHF 1'000'000.-	1.3 %	0.65 %
CHF 1'000'001.-	indéterminé	1.5 %	0.75 %

Exonération :

- ⇒ les actes dont la valeur ne dépasse pas CHF 1'000.--,
- ⇒ les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré,
- ⇒ les cédules hypothécaires ne sont pas touchées par ce règlement.

✓ Grands-parents, enfants, petits-enfants

✗ Frères – sœurs

✗ Oncles/tantes – neveux/nièces

Exemple 1 : Vente d'un terrain

⇒ Prix de vente : 500'000.- CHF

⇒ Droit cantonal 1.0 % : 5'000.- CHF

Droit communal 0.5% : 2'500.- CHF

Exemple 2 : Vente d'un bien immobilier

⇒ Prix de vente : 1'000'000.- CHF

⇒ Droit cantonal 1.5 % : 16'500.- CHF

Droit communal 0.75% : 8'250.- CHF

Ce règlement tient dans quatre articles :

- **Art. 1**
 - ⇒ Fixe le taux communal 50%, max possible selon (art. 15 LDM)
 - ⇒ Modification de taux compétence de l'assemblée primaire
- **Art. 2**
 - ⇒ Précise la compétence pour le prélèvement
- **Art. 3**
 - ⇒ Devoir d'information de la Municipalité envers le registre foncier de toute modification de taux
- **Art. 4**
 - ⇒ Entrée en vigueur dès la validation par le Conseil d'Etat
 - ⇒ Pas d'effet rétroactif

5.1 Approbation du règlement

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur les questions suivantes :

Décision :

A la question « souhaitez-vous une approbation en bloc du règlement ou article par article », L'assemblée primaire décide, à main levée et à une large majorité, d'approuver en bloc ce règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels.
Résultat du vote : 111 votants – 105 « pour » - 3 « contre » - 3 « abstention »

Décision :

A la question « souhaitez-vous une lecture du règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels ou est-il suffisamment clair pour vous ? », L'assemblée primaire décide, à main levée et à une large majorité, de refuser la lecture de ce règlement, les informations données par M. le Président étant suffisantes et répondant à toutes les interrogations. De plus, ce règlement était consultable sur le site internet de la Commune.
Résultat du vote : 111 votants – 97 « pour » - 11 « contre » - 3 « abstention »

Décision :

A la question « acceptez le règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels » ?
Ce nouveau règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels est accepté à une large majorité par l'assemblée primaire.
Résultat du vote : 111 votants – 85 « pour » - 22 « contre » - 4 « abstention »
M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. Présentation du projet d'un CAD (chauffage à distance) à St-Germain par M. François Fellay, directeur d'Oiken SA

Le projet de chauffage à distance de St-Germain a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors de différentes présentations ou soirées sans jamais vraiment entrer dans les détails. Il semblait donc important d'en parler lors d'une assemblée primaire avant d'aller de l'avant avec une demande de crédit d'engagement.

Après une étude de faisabilité réalisée par Oiken, le Conseil municipal a affirmé, en juin dernier, sa volonté d'aller de l'avant en partenariat avec Oiken avec la réalisation d'un chauffage à distance à St-Germain. Ce projet correspond à une mesure phare de la planification énergétique territoriale réalisée et validée par le Conseil municipal il y a maintenant 2 ans et qui a comme objectif :

1. de réduire l'utilisation des sources d'énergie fossiles (subvention changement de type de chauffage et amélioration enveloppe thermique, CAD...),

2. de réduire la consommation d'énergie des bâtiments (subvention amélioration enveloppe thermique, projet de rénovation bâtiments communaux),
3. de réduire la consommation d'électricité (sensibilisation, mesures d'économie,...)
4. de promouvoir les énergies renouvelables, à l'image de ce CAD et des subventions pour les panneaux solaires photovoltaïque.

M. le Président passe la parole à M. François Fellay, directeur de Oiken SA et citoyen de notre Commune.

Avant de présenter ce projet de CAD, M. François Fellay indique qu'il est volontiers à disposition pour répondre aux éventuelles questions liées aux tarifs d'électricité, mais au terme des assemblées, lors de l'apéritif.

Pour débiter sa présentation, M. François Fellay rappelle les enjeux liés au chauffage à distance (CAD).

- La stratégie énergétique 2050 repose sur 3 piliers
 1. La sortie du nucléaire
 2. L'amélioration de l'efficacité énergétique
 3. Le recours aux énergies renouvelable
- La politique climatique
 1. Les objectifs énergétiques et climatiques sont indissociables.
 2. Le nouveau projet de la loi sur le CO2 prévoit toujours une diminution de 50% des émissions de CO2 en 2030.

La transition énergétique en Valais, de 2015 à 2025 :

- consommation d'énergie finale -24%
 - recours aux énergies fossiles -48%
- en 2015, 46% d'énergie utilisée pour la chaleur

La production de chaleur est un domaine clé de la transition énergétique en Valais.

Selon l'art. 6 de la loi sur les communes, l'adoption de mesures en vue de remédier aux éventuelles carences en matière d'approvisionnement en énergie figure parmi leurs attributions.

La mise en place d'un CAD est intéressante lorsque les preneurs de chaleur sont nombreux pour ainsi disposer d'un prix abordable pour chacun. Une certaine densité de population est donc nécessaire.

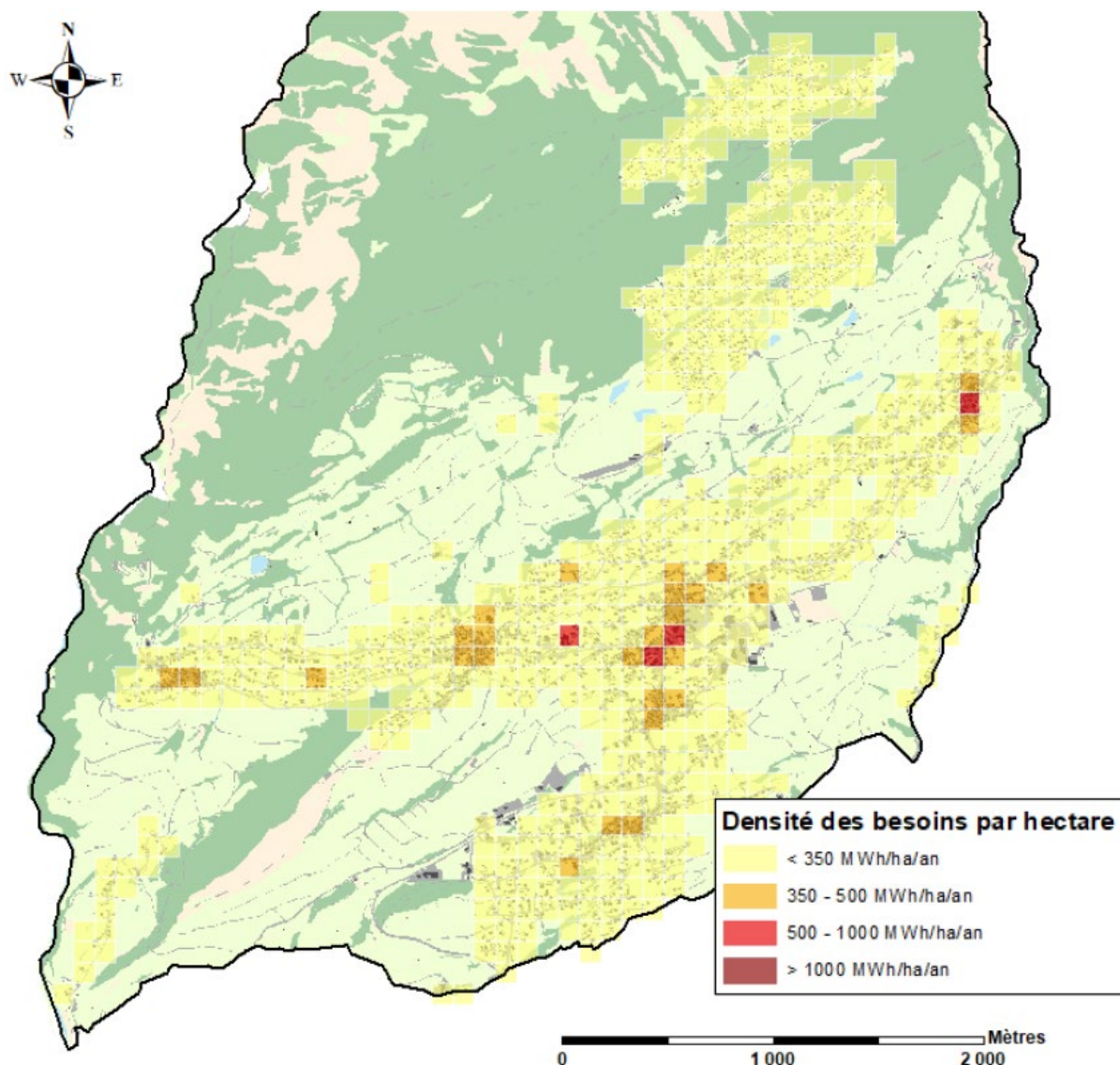
Aussi, il s'agit de disposer de la bonne énergie, au bon endroit :

- **Pellets**
Lorsqu'il n'y a pas de CAD
Maison individuelle ou PPE
Au-dessus (↑) de 1'200m d'altitude
- **PAC**
Lorsqu'il n'y a pas de CAD
Maison individuelle ou PPE
En dessous (↓) de 1'200m d'altitude
- **CAD**
Densité d'habitations
Nombre de preneurs de chaleur suffisants
Raccordement de grands bâtiments
(administrations, écoles, salles de sport, institutions, PPE, etc.)
Synergie avec le réaménagement de l'espace public

Planification énergétique territoriale :

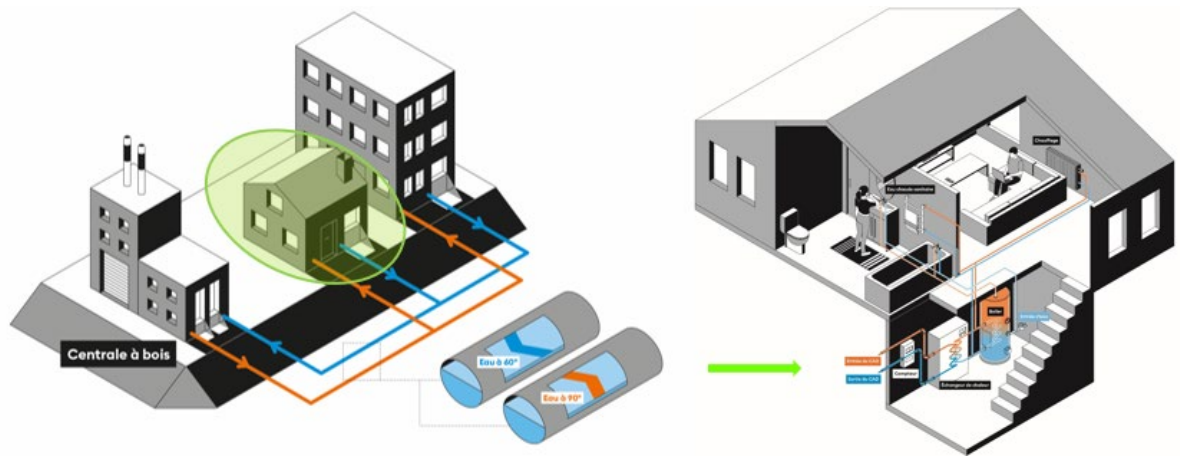
- La Commune de Savièse s'est dotée d'une stratégie énergétique cohérente.
- Cette planification a permis de faire l'état des lieux des besoins et des ressources caractérisant le territoire.
- En considérant le potentiel régional, le bois représente la solution idéale pour l'approvisionnement renouvelable en chaleur.
- Les besoins de chauffage pour chaque bâtiment ont été calculés avec plusieurs types d'informations (statistiques).
- Chaque carré représente un hectare, plus le carré est rouge, plus les besoins sont importants.

- La carte de densité indique que Saint-Germain présente la meilleure densité énergétique pour un chauffage à distance.

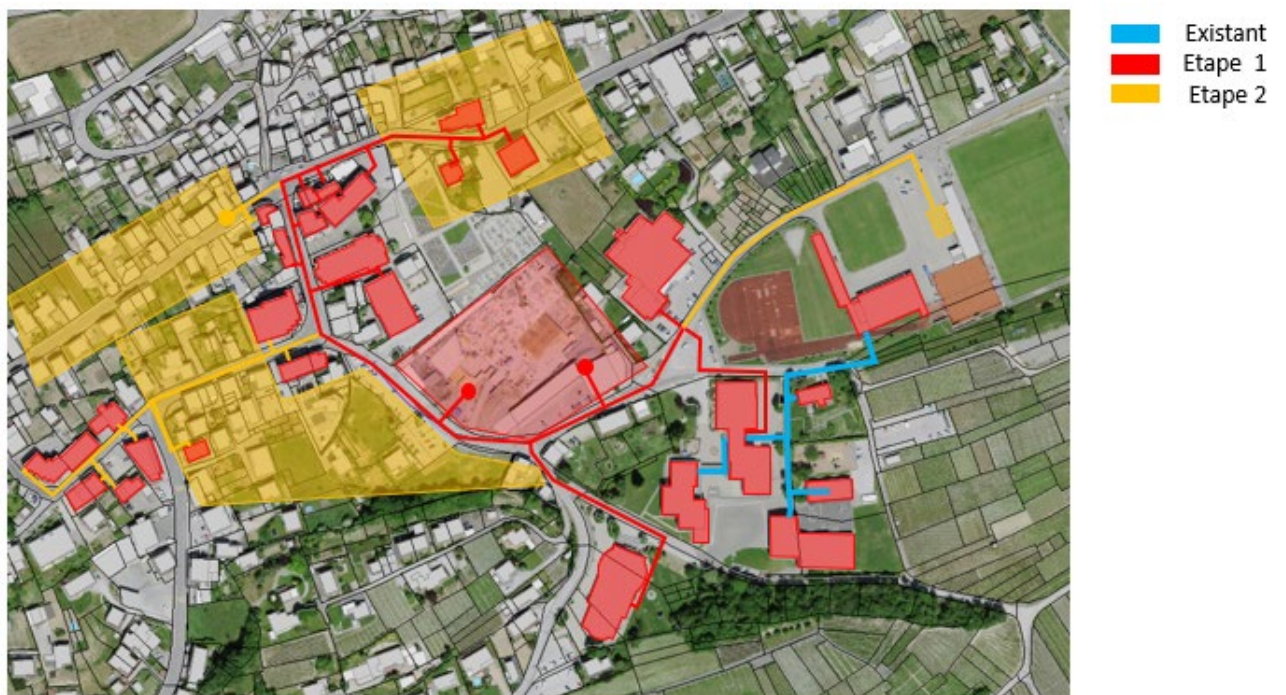


Le chauffage à distance :

- La chaleur est produite dans une centrale thermique.
- Comme source de chaleur, il est cité la valorisation:
 - des usines d'incinérations ou des STEP
 - des rejets de chaleur industrielle
 - du bois-énergie (plaquettes ou pellets)
 - de la chaleur du sous-sol (nappe phréatique ou géothermie).
- Une fois portée à température (entre 80°C et 90°C), l'eau est acheminée vers les bâtiments raccordés via un réseau souterrain de conduites isolées.
- Après le transfert d'énergie, l'eau partiellement refroidie retourne vers la centrale de chauffe pour un nouveau cycle.



Réseau CAD



Premiers travaux

- Rue du Stade, environ 170 m
- 2 conduites DN 100/250



CAD de Savièse, en quelques chiffres :

- puissance cumulée : 2'925 kW
- fourniture annuelle : 4'000 MWh
- centrale principale : 2 chaudières à plaquettes de bois : 90% d'énergie renouvelable
- bâtiments raccordables : 40
- économie annuelle de CO₂, envisagée : 1'000 tonnes
- centrales à gaz existantes dans l'école : 10% de fossile en secours
- longueur réseau : 2,4 km
- investissement : 5.3 MCHF

Montage financier :

Le réseau sera entièrement en mains d'Oiken SA comme tous les réseaux CAD réalisés ou à réaliser par Oiken SA, pour ainsi mutualiser les coûts. Cela permet de déployer des réseaux CAD sur les hauts qui sont moins avantageux, avec une densité moindre, que les réseaux de plaine.

L'investissement pour la centrale de chauffe est partagé avec une majorité pour la Municipalité, lui permettant ainsi d'exercer une surveillance sur les prix fixés.

- 2.65 MCHF - réseau (conduites et sous-stations)
propriété 100% Oiken
- 2.65 MCHF – production de chaleur : copropriété
51% - part majoritaire : Commune de Savièse – maîtrise du coût de l'énergie
49% - investissement Oiken

Énergies fossiles vs Réseaux thermiques :



- fossiles – pour 100.--
90.-- - Monde
5.-- - Suisse
5.-- - Valais
- thermiques – pour 100.--
5.-- - Monde
15.-- - Suisse
30.-- - Valais
50.-- - Municipalités
- Avantages des réseaux thermiques :
 - décarboner en remplaçant les énergies fossiles (gaz, mazout, etc.)
 - se protéger des fluctuations des tarifs volatils de l'énergie en ayant recours aux ressources locales
 - réseaux thermiques distribuant de la chaleur, mais aussi du froid
 - réseaux en mains publiques avec des centres de décisions régionaux
 - développer l'économie circulaire et les emplois locaux (trages forestiers)

Un projet de transition énergétique :

- La fourniture de 4'000 MWh, soit une réduction équivalente de 400'000 litres de mazout par an.
- La valorisation d'une ressource renouvelable et locale fournie par des triages forestiers qui cherchent à valoriser le bois récolté.
- Un tracé qui s'intègre parfaitement dans les projets de réaménagement des espaces publics.
- Gain de place et surfaces pouvant être récupérées : chaudières remplacées par une simple sous-station, entretien inclus.
- Surveillance politique des prix : ressources et part en mains des collectivités locales.

Émissions de CO₂ par source d'énergie

Les énergies sont toutes émettrices de CO₂ (directes ou indirectes). Les énergies fossiles sont largement en tête. Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone que la Suisse s'est fixée d'ici 2050, il est crucial de passer au maximum à des énergies renouvelables dont les émissions de CO₂ produites sont beaucoup plus faibles.

Émissions de CO ₂ des différentes sources d'énergies		Émissions de CO ₂ (kgCO ₂ e/kWh)	
	Électricité (centrale hydraulique)	0,006	
	Électricité (éolien terrestre)		0,0141
	Bois		0,0270
	Électricité (photovoltaïque)		0,0439
	Électricité (géothermie)		0,0450
	Gaz naturel		0,243
	Propane		0,270
	Mazout domestique	0,314	
	Électricité (centrale gaz)		0,418
	Électricité (centrale fioul)		0,730
	Électricité (centrale charbon)	1,060	

Le projet est basé sur deux chaudières à plaquettes forestières du triage local

Il est possible de modifier le système :

- Une chaudière à pellet : augmentation du prix, diminution du nombre de camions, diminution du panache, diminution de la proximité de la ressource. Le prix des pellets subit beaucoup plus de variations du marché que les plaquettes
- Une chaudière pour les bois humides, rémanents : augmentation du prix, augmentation du panache de fumées
- Une chaudière pour les bois usagers (vieux meubles) : impossible

Le projet valorise les plaquettes, mais nécessite du transport camion

En fonction du système, le nombre de camions peut varier :

- Deux chaudières à plaquettes : 200 camions par année, 1 par jour en plein hiver (camion de 30m³)
- En valorisant plus le gaz : possibilité d'optimiser légèrement mais on ne peut pas dépasser un seuil sinon le canton ne subventionne plus
- Deux chaudière pellets : on peut diviser d'un facteur 5 le nombre de trajets : 40 camions par an, 1-2 par semaine en hiver

La centrale va faire beaucoup de fumée

Toute combustion de bois entraîne de la fumée cependant :

- Les chaudières de cette puissance ont des restrictions beaucoup plus fortes que les cheminées et poêles individuels
- Il y a un traitement des particules avec des filtres
- La fumée dépend de la température et de l'humidité. Possibilité de visiter une centrale à bois

Le prix de l'énergie renouvelable est cher

Il faut comparer l'ensemble des composantes (investissement, entretien, remplacement de chaudière, coût de la ressource).

6.1.1 Question de l'UDC

Pouvez-vous nous assurer que l'approvisionnement de bois restera local (ou tout du moins valaisan) ?

Si la commune décide du choix de chaudière à plaquettes

- La commune étant majoritaire dans la production, elle pourra garantir la provenance
- OIKEN développe plusieurs projets de chauffage à distance. La proximité de la ressource est une exigence

Si la commune décide du choix mixte plaquettes/pellets

- La commune étant majoritaire dans la production, elle pourra garantir la provenance des plaquettes et pellets
- OIKEN développe plusieurs projets de chauffage à distance. La proximité de la ressource est une exigence

Le but, tant de la Municipalité que de Oiken, est de favoriser le circuit court.

L'UDC Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données à la question posée.

6.1.2 Question de l'UDC

Quelle est la densité de consommation énergétique de ce projet ? Est-il écologiquement rentable ?

Un projet de chauffage à distance est économiquement réalisable lorsque la densité à l'hectare dépasse 500MWh/an

- La densité autour de Saint-Germain est entre 500 et 1000 MWh par hectare par an.
- En comparant les coûts de construction, d'exploitation et des coûts de l'énergie, le CAD est plus intéressant que le fossile.

L'UDC Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données à la question posée.

6.1.3 Questions diverses

Réponses données aux questions posées dans l'assemblée, en vrac :

- L'énergie fossile (gaz) n'est qu'un appoint de la centrale de chauffe (10%) – à noter qu'un appoint supérieur à 25% ne serait pas admis par le Canton du Valais dans le cadre des subventions accordées.
- L'extension du réseau gaz – combustible fossile – à travers le territoire de la Commune a été abandonné par la Municipalité et non par Oiken SA.
En effet, dans le cadre de la planification énergétique, en lien avec la consommation et la production d'énergie pour l'ensemble du territoire de Savièse validée par le Conseil communal, ce dernier a stoppé l'extension des conduites de gaz à Savièse. Poursuivre avec l'extension du gaz allait à l'encontre des nouvelles législations sur l'économie d'énergie et la limitation du CO2.
- La fumée qui se dégagera de la centrale de chauffe de Savièse sera moindre que celle de Martigny qui alimente une densité de population beaucoup plus importante (toute la ville).
La cheminée dégage plus de fumée avec les plaquettes car elles sont plus humides que les pellets mais les pellets et les plaquettes sont les combustibles qui émettent le moins de CO2.
- Le chauffage à distance est un système de production de chaleur collectif, centralisé et de proximité. Il réduit ainsi passablement le volume nécessaire pour raccorder les bâtiments, en supprimant la chaudière, les citernes.
- Le Conseil communal a retenu l'emplacement à l'arrière des tribunes du stade de football de Moréchon pour la centrale de chauffe ceci pour limiter l'impact de la hauteur de la cheminée, cette dernière devant, dans un rayon de 50 m, dépasser de 5 m le bâtiment le plus élevé.

Ce bâtiment sera intégré aux tribunes du stade. Un deuxième étage pourrait être construit pour les besoins communaux.

- Le CAD au cœur de St-Germain est prioritairement destiné aux bâtiments publics et immeubles afin de pouvoir proposer, sur la base d'une offre attractive, un accordement aux propriétaires de maisons individuelles.
- Le chauffage à distance est profitable là où l'habitat est dense.
- Le gaz ne peut être remplacé par des panneaux photovoltaïques car ces derniers produisent du courant électrique.
- L'extension du CAD dépend de la densité de consommateurs de chaleur, le CAD à ce stade ne peut être développé pour quelques maisons individuelles. Le prolongement pour les autres villages n'est pas d'actualité mais dans un futur très lointain, nulle ne peut le dire actuellement.
- L'intérêt est de valoriser le bois de nos forêts, le potentiel existe pour l'utiliser comme combustible de la centrale de chauffe, tout en conservant le volume nécessaire pour garantir la biodiversité forestière.
- La transformation du bois en pellets ne sera pas réalisée par notre Municipalité mais par le triage forestier, disposant des machines nécessaires, ce qui permettra de mutualiser les coûts.

M. le Président annonce que Oiken continuent les études du projet de ce CAD pour affiner les coûts et également préciser la participation des deux parties dans l'exécution de ce projet. Le crédit d'engagement pour la réalisation de ce CAD devrait, en principe, être soumis à l'approbation de l'assemblée primaire de juin prochain.

Si l'assemblée primaire devait accepter ce crédit d'engagement, la procédure habituelle d'autorisation de construire sera appliquée, avec la demande d'autorisation de construire pour ce projet de CAD au cœur de St-Germain mise à l'enquête publique.

7. Divers

7.1 Questions

7.1.1 Question de l'UDC

Le Grand Conseil a rejeté dernièrement un postulat traitant le sujet de l'écriture inclusive. Comment se fait-il que la commune de Savièse continue à l'utiliser ? (site internet communal, flyers, etc.) ?

Réponse :

- ⇒ Le postulat porte sur l'administration cantonale et les écoles.....pas les communes
- ⇒ Chaque administration répond à son exécutif
- ⇒ Pas d'obligation.....mais pas d'interdiction
- ⇒ Pas de directive interne à l'administration, dans un sens ou dans un autre
- ⇒ Le bon sens et le respect qui priment

L'UDC Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données à la question posée.

7.1.2 Question écrite d'un citoyen

La volonté clairement exprimée de la part des communes voisines de fusionner les triages forestiers semble se réaliser. Quelle est la vision de l'exécutif en ce qui concerne l'évolution des triages de notre région ?

Les exécutifs des municipalités/bourgeoisies du triage forestier de Lienne-Morge (Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse) et ceux du triage forestier du Cône de Thyon (Hérémente, Bourgeoisie de Sion, Sion et Vex) ont tous affiché leur volonté d'une adhésion du triage forestier Lienne-Morge à celui du Cône de Thyon.

Le Conseil municipal/bourgeoisial de Savièse a effectivement donné son accord pour cette adhésion et décidé de soumettre aux assemblées primaire/bourgeoisial la proposition d'adhérer au triage forestier Lienne-Morge à celui du Cône de Thyon. Ces assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires ont été fixées au lundi 23 janvier 2023 à 19h30 au Théâtre le Baladin. Ces convocations seront publiées sur le site internet de la Commune avec toutes les annexes liées à cette proposition d'adhésion.

Chacun est d'ores et déjà invité à retour la date du 23 janvier prochain.

La parole n'étant pas demandée parmi l'auditoire, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur participation active, toujours très appréciée.

M. le Président clôt cette assemblée primaire et souhaite à tous, au nom du Conseil communal et avec un peu d'avance, d'excellentes fêtes de fin d'année.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à profiter du confort du théâtre, étant priés de s'abstenir de voter, ou leur souhaite un bon retour chez eux pour ceux qui quittent les lieux.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard